

Différences fondamentales entre les négociations bilatérales et multilatérales

Il faut reconnaître qu'il existe des différences fondamentales entre les accords multilatéraux et les accords bilatéraux, surtout lorsque ces derniers concernent les États-Unis et l'Union soviétique. L'une de ces grandes différences repose sur le fait que ces deux pays sont capables de prendre des mesures de vérification efficaces.

Il est évident que les négociations multilatérales ont comme principale caractéristique de mettre en présence des participants dont les intérêts et les préoccupations diffèrent. Ceux-ci ne sont pas nécessairement groupés d'après la similarité de leurs intérêts de sécurité. Certaines paires ou certains groupes de participants peuvent avoir un passé dominé par l'hostilité et des disputes non résolues. Il se peut aussi qu'un ou plusieurs participants soient plus préoccupés par un adversaire ne faisant pas partie des négociations que par un autre qui s'y trouve.

Une autre caractéristique des traités multilatéraux réside dans le fait que les signataires sont de force inégale et que les moyens qu'ils peuvent apporter aux tâches de la vérification varient énormément. Cela est particulièrement vrai lorsque les États-Unis ou l'URSS y participent.

Les MTN et les traités multilatéraux

Bien que les MTN des États-Unis et de l'Union soviétique soient largement supérieurs à ceux de tout autre pays, cela ne signifie pas que les principaux instruments de collecte de données et toute la gamme des possibilités d'analyse de l'un ou l'autre de ces pays seront accessibles pour la vérification internationale des accords multilatéraux. Il est plus probable que les accords se limiteront à l'emploi de certains systèmes de collecte de données pouvant être définis comme «moyens techniques internationaux» ou «moyens techniques multilatéraux», mais ces moyens demeureront inférieurs, du point de vue de la performance, aux MTN les plus avancés des États-Unis ou de

l'URSS. La collecte et l'analyse subséquente des données pourraient être menées par les divers pays individuellement ou collectivement.

Au cours des dernières années, des études ont été menées pour élaborer des moyens efficaces de vérification multilatérale qui ne reposeraient pas sur les MTN américains ou soviétiques les plus avancés. Citons par exemple le plan visant l'établissement d'un réseau mondial de systèmes sismiques capables de déceler et de localiser les explosions nucléaires souterraines; ce plan est le résultat des pressions exercées pour réduire le nombre et la puissance des essais nucléaires (et peut-être y mettre fin). On peut mentionner également la conception, en France (ISMA), au Canada (PAXSAT) et en Suède (Tellus), de systèmes de transmission par satellites pour surveiller les activités au sol ainsi que le projet de surveillance aérienne des activités militaires proposé dans le cadre du régime d'ouverture des espaces aériens appelé «Ciels ouverts». Ces travaux sont pertinents pour les négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe. Tout laisse prévoir que les recherches se poursuivront en vue de la mise sur pied de moyens de surveillance améliorés, qui pourraient être utilisés partout dans le monde.

La portée des systèmes de surveillance autorisés par les accords sera limitée et dans certains cas - survols aériens ou visites d'inspection sur place (IP) - des quotas seront établis quant au nombre des sorties et des IP et à l'endroit où ils auront lieu. En conséquence, le choix des cibles et le calendrier des sorties et des inspections sur place occasionneront des difficultés, surtout dans les cas où la vérification sera effectuée ou coordonnée par un organisme international et non par un pays donné.

Advenant que certains des détecteurs se trouvent dans des satellites, il se peut qu'il soit totalement ou pratiquement impossible de prévoir le moment et l'endroit des survols. Toutefois, si la structure du système le permet, il faudra probablement programmer chaque

